

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1022 12/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cercle, dont les noms suivent, sont engagés a la Compagnie de Gardes-Cercle de Djibouti, pour compter du 1er août 1953 : Aden Mohamed, 2e classe, 1er échelon, Mle 383; Eusman Souleban, 2e classe, 3e échelon, Mile 178.